

DESOGERME NMI Collectivités - Gamme désinfectants

DÉSINFECTANT POLYVALENT BACTÉRICIDE, ALGICIDE



- **Non moussant, inodore, ininflammable et très concentré.**
- **Bactéricide (norme AFNOR NFT 72-301) dont legionellose.**
- **Assainissement des locaux et matériels (sol, mur, vaisselle, linge...)**
- **Traitement des moisissures dans les lieux humides.**
- **Traitement bactéricide dans les tours aéroréfrigérantes, circuits de refroidissement, circuits fermés...**
- **Actif en eau chaude et en présence de matières organiques.**
- **Non classé toxicologiquement aux doses d'emploi.**
- **Compatible avec le contact alimentaire.**

CARACTERISTIQUES PHYSICO-CHIMIQUES :

- Liquide limpide incolore et non moussant.
- Densité : $1,00 \pm 0,01$ à 20°C .
- Miscible en toutes proportions dans l'eau. Goût amer.
- pH : $7,6 \pm 0,3$.
- contient du Chlorhydrate de poly (imino imido...biguanide) 40 g/L.
- Ininflammable : point éclair : néant.
- Solution aqueuse de composés organiques cationiques à fonctions azotées.
- **DESOGERME NMI** collectivités ne contient ni ammonium quaternaire, ni composé phénolique, ni hypochlorite, ni composé iodophore, ni solvant.
- **DESOGERME NMI** collectivités est compatible avec les produits non ioniques ou cationiques ; il est incompatible avec les anioniques, et avec les bases fortes. Il est peu compatible avec les détergents : procéder d'abord au nettoyage avec détergent, puis désinfecter.
- Biocide puissant à large spectre d'activité, très actif sur les bactéries Gram + et - (à 1% ,temps de contact 5 mn) et sur les algues.
- Actif même en présence des matières protéiniques (sang, lait, peptone...), actif en milieu faiblement acide ou faiblement alcalin. Efficace même en eau dure.
- Irritation oculaire : **DESOGERME NMI** collectivités, administré au lapins Albinos, n'a provoqué aucune irritation oculaire à la dilution 1 / 1000.
- Toxicité : **DESOGERME NMI** collectivités n'est pas toxique pour les daphnies à la dilution de 1/100 000.
- D.L. 50 : **DESOGERME NMI** collectivités n'a pas révélé de signe de toxicité lors du maximum administrable (15g/kg) par voie orale, chez le rat de race Sprague Dowley.
- **DESOGERME NMI** collectivités, dilué à 1/100 000 n'entraîne aucune mortalité du poisson en 6 heures.
- Diminue la D.B.O. (demande biologique en oxygène).
- **DESOGERME NMI** collectivités est un biocide utilisé pour l'usage PT 02 : désinfectants utilisés dans le domaine de la santé publique et autres produits biocides ainsi que produits algicides.

- Directive biocides CE 98/8 : les substances actives utilisées dans la formulation sont notifiées à l'annexe II.

SECURITE / ENVIRONNEMENT :

- **DESOGERME NMI** collectivités est classé irritant.
- Les composants de **DESOGERME NMI** collectivités sont dans la liste des produits de nettoyage du matériel pouvant se trouver au contact des denrées alimentaires (décret du 08 septembre 1999).
- Après désinfection, rincer à l'eau le matériel devant se trouver en contact avec les denrées alimentaires.
- Eviter de rejeter le produit dans l'environnement (essayer d'utiliser la totalité aux doses préconisées).
- Faire retraiter l'emballage par un prestataire agréé.

MODE D'UTILISATION :

- Le **DESOGERME NMI** collectivités utilisé à 1% ou 1/200 dans l'eau ordinaire (1verre ou 1/2 verre dans un seau de 10 litres). Il peut être appliqué en pulvérisation (pistolet, PULPREA, machine à eau chaude...) ou par contact (lavage des sols, des murs...), à l'éponge, à la brosse.
- Diffusion atmosphérique périodique ou en continu, voir les prospectus des appareils (purificateur D100, Atomisair SD 0,8...).
- En dilution 200 à 1000 ppm dans les puisards, égouts, canalisations, tours aéroréfrigérantes, circuits fermés (une à deux fois par semaine). Le désembouage sera effectué avec AXIS PNM et le détartrage avec DECALINOX.
- A 1/4000 dans les piscines (incompatible avec le chlore ou brome) ; 0,5/4000 en entretien.
- De 100 à 1000ppm pour les traitements des algues en bassin stagnant.
- Flocculation des peintures dans les cabines à rideau d'eau (1/2000).